

## Réunion du 07 avril 2022

### Étaient présents :

Présents: MM. CHANTEGREIL F, VIROL JP, BOUILLERE S, LURGO V

Mmes : CHANTEGREIL E, CLUZEAU M, FAUVEAUX S, TEYSSIER P.

Pouvoir : ROIG P à JP VIROL ; DELPEY F à CHANTEGREIL E.

Nombre de conseillers : 11

Présents: 9

Votants : Unanimité

Mme CLUZEAU M a été élu(e) secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en donnant lecture au Conseil du procès-verbal de la réunion du 10 février 2022. Celui-ci n'amène aucun commentaire. M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour « adhésion au projet trame noire du SDE24 » : le conseil donne son accord.

### Ordre du jour :

#### **Compte administratif 2021**

Celui-ci est présenté par le doyen de l'assemblée M. JP VIROL.

Il est voté à l'unanimité

#### **Compte de gestion 2021**

Voté à l'unanimité

#### **Affectation du résultat 2021**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 400,51
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 592,99
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>104 993,50</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-20 701,93
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-27 988,27
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>48 690,20</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>104 993,50</b>
1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G = au minimum couverture du besoin de financement F	48 690,20
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	56 303,30
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

#### **Vote des deux taxes locales.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des DEUX taxes directes locales pour 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : Fixe les taux des taxes communales 2022 suivants :

taxe foncière (bâti) : 49,57 %

taxe foncière (non bâti) : 48,28 %

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les formalités à suivre.

## Budget primitif 2022

Le budget primitif 2022, présenté par le Maire, est adopté à l'unanimité

### Tarifs transport scolaire, cantine, accueil périscolaire 2020/2021

Considérant la nécessité de voter les tarifs du transport scolaire, de la cantine et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023,

Vu la délibération en date du 09 avril 2021 concernant le tarif transport scolaire,

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- De maintenir la gratuité du transport scolaire pour les élèves habitants la commune de St Paul de Serre,
- D'augmenter les tarifs du péri-scolaire et de la cantine de 5 %, après concertation des élus du RPI et d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée 2022,

Quotient Familial	Cantine Prix du repas	Périscolaire Forfait matin	Périscolaire Forfait soir
De 0 à 370	2.52	1.10	1.63
371 à 570	2.63	1.21	1.73
571 à 690	2.73	1.31	1.89
691 à 800	2.78	1.42	1.94
801 à 960	2.92	1.52	2.05
961 à 1170	3.02	1.63	2.10
1171 à 1500	3.13	1.68	2.15
Plus de 1501	3.26	1.76	2.25
Non fourni	3.36	1.79	2.26
Adulte	5.93		
Tarif spécial appliqué pour la garderie pendant le temps de transport scolaire		0.50 (8h30 à 8h50)	0.50 (16h10 à 16h30)

### Montant de la redevance d'occupation du domaine public par ORANGE (ex France Telecom) pour 2021

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter les tarifs de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par ORANGE (ex France Telecom) pour l'année 2021 comme suit :

- Artère aérienne : 55.85 € x 9,65 kms = 538,95 €
- Artère en sous-sol : 42.64 € x 2,165 kms = 92,32 €

Le Conseil après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Accepte le montant de la redevance pour l'année 2022 soit 631,27 € qui sera porté au compte 70 323 du budget primitif 2022.
- Charge M. le Maire de procéder au recouvrement de ces redevances.

### Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2022.

Le montant maximum de cette redevance est défini par la valeur sur la population de la commune.

La redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont **la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants** :

- 221 euros pour 2022.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au montant de 221 € pour 2022.

## Aménagement d'un multiple rural dans le bourg : demande de subvention au titre du fonds de concours commerce du Grand Périgueux

Considérant la réalisation du Multiple Rural, dont les travaux ont été achevés le 15/08/2021.

Les dernières factures ayant été mandatées le 30/11/2021, il est possible de déterminer le coût total des travaux, d'en dégager la partie autofinancée par la commune qui s'élève à 61 533,05 €, sur laquelle M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Grand Périgueux au titre du Fonds de Concours Commerce à hauteur de 50 % de la partie autofinancée par la Commune.

Le montant total des travaux, fournitures et maîtrise d'œuvre s'élève à : 99 778,00 € HT.

L'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021 s'élève à : 20 620,50 €

L'aide du Département au titre des Contrats de Projets communaux s'élève à : 17 624,45 €

Le Conseil après en avoir délibéré, décide :

De solliciter une aide du Grand Périgueux au titre du Fonds de Concours Commerce d'un montant de 19 955,60 €

- D'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux démolition	1 978,00	DETR	20 620,50
Travaux construction	87 179,72	CD24	17 624,45
Honoraires	10 620,28	Fonds Commerce Grand Périgueux	19 955,60
		Loyer sur 15 ans	18 000,00
		Autofinancement commune	23 577,45
<b>Total</b>	<b>99 778,00</b>	<b>Total</b>	<b>99 778,00</b>

- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour gérer les formalités liées à ce projet.

### Tableau des effectifs –

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant l'avancement de grade, au 1<sup>er</sup> avril 2022, de l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 25 mars 2022,

Considérant que la charge de travail et la nouvelle organisation de la cantine scolaire nécessitent une augmentation des heures de travail de l'agent de maîtrise chargée de préparer les repas et faire des courses,

Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Emplois permanents fonctionnaires	Durée hebdomadaire	Effectifs	Fonctions
<b>Cadre emploi Attaché Territorial</b> ▪ Attaché territorial	21	1	Secrétaire de Mairie
<b>Cadre emploi Adjoints techniques</b> ▪ Agent de Maîtrise	26,66 annualisés	1	Cantine école : préparation repas
▪ Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	14	1	Cantonnier – espaces verts – bâtiments
▪ Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	14 8.27c annualisés +0.30 h	1 1	Cantonnier – espaces verts Surveillance cours cantine – TAP – entretien mairie – salle des fêtes
▪ Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> cl		1	

Emplois Permanents non titulaires	Durée hebdomadaire	Effectifs	Fonctions
<b>Cadre emploi adjoints techniques</b>		1	Ménage école semaine et vacances

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – CDI –</li> </ul>	9,05c annualisés	1	Ménage église
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – CDD -</li> </ul>	1 h		

**OBJET : Proposition d'adhésion au Projet « Trame Noire » auprès du SDE24 afin de limiter la pollution lumineuse.**

Monsieur le Maire indique que le SDE24 (Syndicat Départemental d'Energie de Dordogne) propose aux communes d'adhérer au projet « Trame Noire » pour lutter contre la pollution lumineuse.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de :

- **S'ENGAGER** dans ce projet collectif, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, afin de mener une réflexion sur la mise en œuvre de trames noires pour lutter contre la pollution lumineuse,
- **D'AURORISER** les études nécessaires à la définition de trames noires,
- **DE NOTIFIER** au Grand Périgueux, par cette délibération, l'adhésion de la commune à ce programme avec le SDE24

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE ces propositions.

**Questions diverses**

- Bureau de vote élections présidentielles :
  - 1<sup>er</sup> tour : 8 h – 12 h : Patricia – Florian – Estelle – Elise ; 12 h – 15 h 30 : Myriam – Sabrina – Vincent ; 15 h 30 – 19 h : Jean-Paul – Sébastien – Patrick
  - 2<sup>ème</sup> tour : 8 h – 12 h : Patricia – Florian – Estelle – Elise ; 12 h – 15 h 30 : Vincent – Estelle – Sabrina ; 15 h 30 – 19 h : Jean-Paul – Sébastien – Patrick
- Bulletin municipal : P. ROIG et Elise CHANTEGREIL se proposent d'avancer sur le bulletin municipal.

La séance est levée à 21 h.